

Réf: Dossier N° : 53773

AVIS DE CONSTITUTION**SOCIETE « EXPRESS LOGISTICS »**

**Siège social : ABIDJAN - TREICHVILLE BELLEVILLE AVENUE
26,RUE 31, 17 BP 1027 ABIDJAN 17**

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 24 Aout 2018 reçus par Me KOUAME KOFFI ATHANASE, Notaire, enregistrés au CEPICI, le 28 Aout 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « EXPRESS LOGISTICS » .

Objet: Transit et activités connexes ; Commissionnaire en douane ; La participation à toutes entreprises ou sociétés ayant des objets similaires et connexes ; Et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières, industrielles ou commerciales pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet pour en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement.

Capital social: 25 000 000 F CFA divisé en Deux Mille Cinq Cent (2.500) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 2.500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

**Siège social: ABIDJAN - TREICHVILLE BELLEVILLE AVENUE
26,RUE 31, 17 BP 1027 ABIDJAN 17**

GERANT: Monsieur OUATTARA MOUHAMADOU.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-23646 du 03/09/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°20961 du 03/09/2018

Pour Avis

Le CEPICI

